

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME JESIGNEXPERT.COM

### 1. Parties

Les présentes conditions générales d'utilisation (« **CGU** ») sont conclues entre ECMA (la « **Société** ») et la structure d'expertise comptable adhérente, quelle que soit sa forme d'exercice (l'« **Adhérent** »).

### 2. Objet

La Société met en œuvre la plateforme internet Jesignexpert.com (la « **Plateforme** »), qui propose à ses Adhérents des services permettant la signature électronique de documents (les « **Services** »).

Les Services sont réservés aux professionnels inscrits à l'Ordre des experts-comptables et disposant d'un compte sur Comptexpert. Les présentes CGU ont pour objet d'encadrer les conditions de l'utilisation de la Plateforme par l'Adhérent.

### 3. Description des Services

#### a) Signature électronique

La Plateforme propose un Service de confiance de signature électronique conforme à l'article 1367 al. 2 du Code civil et au Règlement eIDAS (RÈGLEMENT (UE) 910/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur). La prestation de signature électronique est fournie à la Société par un prestataire de service de confiance au sens du Règlement eIDAS.

Le Service permet la signature électronique de documents au format PDF (les « **Documents** ») entre tout utilisateur désigné par l'Administrateur (l'« **Utilisateur** ») et un tiers (le « **Cosignataire** ») ou entre les deux Cosignataires désignés par l'Utilisateur disposant des droits de lancement du processus de signature.

- La signature électronique de l'Utilisateur est une signature avancée au sens du Règlement eIDAS. Elle est déclenchée par l'Utilisateur au moyen de la saisie d'un code à usage unique reçu sur son téléphone mobile.
- La signature électronique du Cosignataire est par défaut une signature simple au sens du Règlement eIDAS. Elle est déclenchée par le Cosignataire au moyen de la saisie d'un code à usage unique reçu sur son téléphone mobile.

- La signature électronique du cosignataire peut constituer une signature avancée au sens du Règlement eIDAS s'il a préalablement opté pour la création de son certificat électronique auprès de l'autorité de certification du prestataire de service de confiance de la Société, à la demande de l'Utilisateur. En sélectionnant cette option, le cosignataire crée un compte gratuit chez le prestataire de service de confiance. Son certificat électronique sera valable 5 ans et il pourra le révoquer à tout moment à partir du compte qu'il a créé chez le prestataire de service de confiance.

L'Autorité de Certification de l'Ordre des Experts-Comptables est certifiée conforme à la norme ETSI EN 319 411-1 pour la délivrance de certificats de signature de niveau LCP (Lightweight Certificate Policy), correspondant à un niveau de signature avancé. Cette certification fait l'objet d'un audit mené tous les 2 ans.

Les certificats, ainsi que les LCR (Listes des Certificats Révoqués) produites, sont archivés pendant au moins sept ans après leur expiration.

Les références du prestataire de service de confiance, ainsi que les caractéristiques et certificats de conformité de chacun de ces niveaux de signature peuvent être fournies à l'Adhérent sur simple demande à la Société.

#### b) Espace privé

Un espace privé est mis à la disposition de chaque Adhérent sur la Plateforme, à partir duquel toutes les fonctionnalités des Services sont accessibles, en fonction des habilitations des Utilisateurs.

#### c) Conservation des Documents

Les Documents sont conservés sur la Plateforme pendant une durée de deux mois à compter de leur signature par les parties. A l'issue de cette durée, les Documents sont détruits et l'Adhérent doit les conserver sous sa seule responsabilité.

#### d) Autres services

Les Services peuvent faire l'objet d'améliorations ou de fonctionnalités supplémentaires, qui seront annoncées et documentées sur la Plateforme.

### 4. Entrée en vigueur et durée

Le contrat (le « **Contrat** »), constitué des présentes CGU, de l'annexe sur la protection des données personnelles, et le cas échéant de conditions particulières (les « **Conditions Particulières** ») convenues entre les Parties, entre en vigueur lors de l'acceptation par l'Adhérent des CGU, pour une durée indéterminée. Le Contrat peut être résilié dans les conditions stipulées à l'article 9.

## 5. Conditions d'utilisation de la Plateforme

### a) Désignation de l'Administrateur

Préalablement à l'ouverture de l'accès au Service, l'Adhérent désigne au sein de sa structure, sous sa seule responsabilité, un Utilisateur muni de la qualité d'administrateur (l'« **Administrateur** ») et habilité à souscrire aux présentes CGU pour l'Adhérent. L'Administrateur dispose des droits les plus étendus sur la Plateforme et peut notamment : ouvrir l'accès au Service, inscrire les Utilisateurs sur Comptexpert, attribuer ou supprimer les droits conférés aux Utilisateurs à l'article 5.c.

### b) Ouverture de l'accès aux Services

Pour pouvoir bénéficier des Services, l'Administrateur doit, après s'être authentifié sur Comptexpert :

- Renseigner son e-mail (figurant au tableau de l'Ordre) et le numéro de téléphone mobile dont il est l'utilisateur exclusif à titre professionnel ;
- S'enregistrer sur la Plateforme afin de créer son certificat électronique nominatif ;
- Signer électroniquement les présentes CGU et l'annexe sur la protection des données personnelles.

### c) Désignation et révocation des Utilisateurs

L'Adhérent désigne sous sa seule responsabilité un ou plusieurs Utilisateurs habilités à utiliser la Plateforme au sein de sa structure. Les droits conférés à un Utilisateur sont limités à la préparation d'un Document, le lancement du processus de signature et la signature du document. L'Administrateur inscrit les Utilisateurs ainsi désignés sur l'espace privé dédié à l'Adhérent. La révocation pour quelque raison que ce soit d'un Utilisateur doit être effectuée immédiatement sur l'espace privé de l'Adhérent, la Société ne pouvant en aucun cas être responsable des conséquences de l'usage des Services par un Utilisateur tant que sa révocation n'a pas été enregistrée. La Société se réserve le droit de révoquer un Utilisateur à sa seule convenance dès lors que l'Utilisateur ne serait plus inscrit au tableau de l'Ordre.

### d) Authentification des Utilisateurs pour l'accès aux Services

L'accès aux Services s'effectue via l'authentification Comptexpert, par identifiant et mot de passe. Comptexpert est le site d'authentification de l'Ordre mis à disposition de ECMA par le Conseil National de l'ordre des experts-comptables. ECMA ne peut s'engager sur une garantie de disponibilité du Service concernant l'authentification de l'Utilisateur via Comptexpert. Chaque Utilisateur s'engage à assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe, la Société ne pouvant en aucun cas être tenue responsable des conséquences de l'utilisation de ces éléments par un tiers non autorisé. En cas de perte de son mot de passe, l'Utilisateur doit mettre en œuvre la procédure prévue sur Comptexpert.

### e) Désignation des Cosignataires

Les Cosignataires sont désignés sous le contrôle exclusif de l'Utilisateur, qui est seul responsable de leur identification. A cette fin, l'Utilisateur devra recueillir la carte d'identité nationale en cours de validité du Cosignataire, son adresse mail et un numéro de téléphone mobile. L'Utilisateur est seul garant de la validité de l'adresse mail et du numéro de téléphone fournis, qui sont des éléments indispensables au bon déroulement de la signature électronique par le Cosignataire, cette signature étant déclenchée par la saisie du code à usage unique (OTP) envoyé sur le numéro de téléphone portable du Cosignataire.

### f) Limites d'utilisation de la Plateforme

Toute utilisation de la Plateforme autre que celles prévues au présent article telles que, de façon non limitative, la mise à disposition des Services à des tiers non-membres de la structure de l'Adhérent, ou la revente des Services, en ligne ou de quelque autre façon, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, est strictement interdite.

Toute action susceptible d'affecter le fonctionnement de la Plateforme telle que, par exemple, tentative d'intrusion ou de corruption de données, attaque en déni de service, ou de façon générale toute action susceptible d'affecter l'intégrité de la Plateforme est interdite.

## 6. Engagements de l'Adhérent

a) L'Adhérent se porte fort du respect par les Utilisateurs des dispositions des articles 5.d, 5.e, et 5.f, et en garantit la Société, qui ne peut en aucun cas être tenue responsable de la violation de ces dispositions par les Utilisateurs.

b) L'Adhérent garantit que seuls des experts-comptables en exercice et inscrits au tableau de l'ordre seront autorisés à utiliser la Plateforme.

c) L'Adhérent s'engage à ce que l'adresse mail et le numéro de téléphone mobile fournis par chaque Utilisateur lors de son inscription soient toujours exacts et tenus à jour. La Société ne peut en aucun cas être tenue responsable des conséquences d'une inexécution par l'Adhérent de cette obligation.

## 7. Conditions financières

Les tarifs des Services sont affichés sur la Plateforme.

L'Adhérent paye par avance un certain nombre de transactions de signature qui sont créditées sur son compte. Le décompte des transactions utilisées est géré automatiquement par un compteur accessible sur l'espace privé de l'Adhérent. Aucun remboursement n'est effectué sur les transactions payées à l'avance et non utilisées. Les factures émises par ECMA sont mises à disposition sur l'espace privé de l'Adhérent.

L'Adhérent s'acquittera des sommes convenues par prélèvement sur sa carte bancaire, ou par tout autre moyen de paiement convenu avec la Société. Le paiement par carte bancaire est sous-traité à un opérateur spécialisé, la Société ne conservant aucun numéro de carte bancaire.

Tout incident de paiement entraînera automatiquement et de plein droit la suspension de l'accès aux Services, et ce jusqu'à la régularisation de l'incident.

## 8. Disponibilité et Sécurité de la Plateforme

ECMA s'engage à ce que la Plateforme soit disponible 7j/7 et 24h/24 avec un taux de disponibilité élevé. L'Adhérent reconnaît néanmoins que des aléas techniques peuvent se produire et empêcher le fonctionnement normal de la Plateforme. Ces aléas techniques seront résolus par ECMA dans les plus brefs délais et l'Adhérent sera informé de toute indisponibilité programmée. La sécurité de la Plateforme est assurée conformément aux règles de l'art. Elle est documentée par un plan d'assurance sécurité (PAS) régulièrement remis à jour. Sauf exception convenue entre les Parties, le PAS peut être consulté sur place dans les locaux de la Société, à la demande de l'Adhérent et dans des conditions de nature à en préserver le caractère confidentiel.

## 9. Résiliation

a) En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties d'une obligation substantielle des CGU, la Partie créancière de l'obligation inexécutée pourra

mettre en demeure l'autre Partie d'avoir à exécuter ladite obligation par lettre recommandée avec avis de réception. Si quinze (15) jours après sa réception par l'autre Partie cette mise en demeure est restée infructueuse, la Partie créancière de l'obligation inexécutée pourra notifier à l'autre Partie la résiliation du Contrat de plein droit et sans formalités.

b) Toute utilisation du Service par l'Adhérent qui n'est plus inscrit à l'Ordre des experts-comptables pourra entraîner la résiliation immédiate de plein droit du Contrat par la Société sans que l'Adhérent puisse prétendre à aucune indemnité de ce fait. c) Le Contrat peut être résilié à tout moment pour convenance par l'Adhérent, sous réserve d'une notification par lettre recommandée avec avis de réception. Aucun remboursement ne sera effectué sur les forfaits prépayés et non consommés.

## 10. Suspension

Sans préjudice de son droit à résilier le Contrat conformément à l'article 9, et outre la suspension des Services pour incident de paiement mentionnée à l'article 7, en cas de non-respect avéré des présentes CGU la Société pourra suspendre immédiatement l'accès à Plateforme d'un ou plusieurs Utilisateurs sans que l'Adhérent puisse prétendre à aucune indemnité de ce fait. La suspension sera notifiée par e-mail à l'Utilisateur concerné et à l'Administrateur.

## 11. Protection des données personnelles

La Société s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, comprenant notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « **Réglementation Applicable** »).

Aux fins de l'exécution des Services, la Société est amenée à traiter les données à caractère personnel afférentes :

- aux Utilisateurs et aux Cosignataires pour permettre l'utilisation des Services. Dans un tel cas, la Société agit en tant que « sous-traitant » de l'Adhérent au sens de la Réglementation Applicable.
- aux données personnelles contenues dans les Documents. Dans un tel cas, la Société agit en tant que « sous-traitant » de l'Adhérent au sens de la Réglementation Applicable.

Dans les deux derniers cas l'Adhérent, en sa qualité de responsable de traitement, est seul

responsable de la fourniture aux personnes concernées des informations requises, sous toute forme et selon la modalité de son choix, la Société n'assumant aucune responsabilité à cet égard.

Les dispositions relatives à la protection des données personnelles lorsque la Société agit en tant que « sous-traitant » figurent en annexe protection des données personnelles accessible via le [lien](#).

- aux Utilisateurs afin de gérer le fichier client de la Société, la facturation et la comptabilité client, traiter les réclamations, et cerner leurs besoins pour améliorer le Service, adapter ses fonctionnalités et en développer des nouvelles. Dans un tel cas, la Société agit en tant que « responsable de traitement » au sens de la Réglementation Applicable. L'information des personnes concernées est fournie par la Société, en sa qualité de responsable de traitement, dans sa Politique de protection des données disponible [en ligne](#).

## 12. Propriété intellectuelle

a) Les contenus accessibles sur la Plateforme, quelle que soit leur forme : texte, logo, marque, photo, vidéo, etc. (les « **Contenus** »), ainsi que les programmes et logiciels utilisés par la Plateforme, sont la propriété exclusive de la Société ou de ses ayants-droits.

Aucune disposition des CGU ne peut être interprétée comme conférant implicitement ou explicitement à l'Adhérent, de quelque manière que ce soit un droit de propriété intellectuelle sur les Contenus, autre qu'un droit d'utilisation de la Plateforme et des Services dans les strictes limites des présentes CGU. L'Adhérent s'interdit en conséquence toute réutilisation, modification, traduction, ou reproduction de tout ou partie d'un Contenu en dehors de ce qui est inhérent à l'utilisation des Services, à peine de contrefaçon passible de sanctions civiles et pénales.

b) Les Documents sont la seule propriété des Adhérents ou de leurs ayants-droits, la Société s'interdisant d'exercer un droit de rétention à quelque titre que ce soit sur lesdits Documents.

## 13. Confidentialité

Constituent des « **Informations Confidentielles** » toutes informations, données et documents échangés entre les Parties. Cependant, ne constituent pas des Informations Confidentielles, les informations qui (i) étaient déjà dans le domaine public au moment de leur communication à la Partie bénéficiaire, et/ou (ii) étaient connues par la Partie

bénéficiaire, qui peut en apporter la preuve, antérieurement à leur communication, et/ou (iii) sont tombées dans le domaine public après leur communication à la Partie bénéficiaire, sans manquement de celle-ci aux CGU, et/ou (iv) ont été transmises à la Partie bénéficiaire par un tiers libre d'en disposer. Chaque Partie s'engage à ne pas copier, reproduire ou distribuer à quelque personne physique ou morale que ce soit, tout ou partie des Informations Confidentielles de l'autre Partie, sans le consentement préalable et écrit de cette dernière.

L'engagement de confidentialité du présent article s'entend sauf obligation d'en faire état par obligation légale, et notamment aux commissaires aux comptes des Parties, à toute autorité administrative ou judiciaire dûment habilitée à en connaître, cette obligation de communication devant être portée par la Partie concernée à la connaissance de l'autre Partie dans un délai préalable raisonnable. Les présentes dispositions des CGU relatives à la confidentialité s'appliqueront pendant une durée de cinq ans après la fin du Contrat pour quelque raison que ce soit.

## 14. Responsabilité

La Société n'est en aucun cas responsable des préjudices qui pourraient résulter (i) du non-respect d'une quelconque des obligations mises à la charge de l'Adhérent au titre des présentes CGU, (ii) d'un dysfonctionnement du réseau internet, (iii) d'un dysfonctionnement de l'équipement informatique de l'Adhérent, (iv) de l'usurpation de l'identité d'un Utilisateur ou d'un Cosignataire par un tiers du fait de la compromission de ses identifiants, (v) d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sans préjudice de ce qui précède, en cas de faute d'une Partie dans l'exécution de ses obligations contractuelles, l'autre Partie sera en droit d'obtenir réparation du dommage direct dont elle apportera la preuve. En tout état de cause et sauf faute lourde, intentionnelle ou dol, la responsabilité totale et maximum de chaque Partie par année calendaire est limitée, tous faits générateurs confondus, à un montant égal au montant total perçu par la Société au titre de l'utilisation des Services par l'Adhérent pendant les douze mois précédant le fait générateur.

## 15. Evolution des CGU

La Société se réserve le droit de modifier les CGU à tout moment. En cas de modification des CGU, les nouvelles CGU seront notifiées à l'Adhérent par mail ou via la Plateforme. En l'absence de remarque émise par l'Adhérent dans un délai de trente jours

calendaires suivant la notification susvisée, la nouvelle version sera réputée acceptée et remplacera de plein droit et sans formalité la version précédente. Si l'Adhérent ne souhaite pas accepter les nouvelles CGU, il pourra résilier son Contrat pour convenance dans les conditions prévues à l'article 9.c.

#### **16. Divisibilité**

Si l'une ou plusieurs dispositions des présentes CGU s'avéraient être privées d'effet, cette circonstance n'affecterait en rien la validité des autres dispositions des CGU.

#### **17. Convention de preuve**

Les présentes CGU sont signées électroniquement par l'Administrateur, qui déclare et garantit être dûment habilité pour représenter l'Adhérent, conformément à l'article 1367 et au Règlement européen N°910/2014 du 23 juillet 2014, dit eIDAS. L'Adhérent reconnaît et accepte que tout document signé électroniquement via la Plateforme a même valeur probante qu'un document papier et l'engage au même titre que la signature manuscrite de son représentant. L'Adhérent accepte et reconnaît qu'en cas de litige :

- Les éléments d'identification, les fichiers de preuve, et les signatures électroniques soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données, des consentements et des faits qu'ils contiennent ainsi que des signatures qu'ils expriment ;
- Les marques de temps soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'elles contiennent.

L'Adhérent pourra à tout moment accéder aux CGU signées dans son espace privé.

L'Adhérent reconnaît et accepte que les présentes CGU et tout autre document contractuel qu'il a accepté l'engagent au même titre qu'un document papier et qu'il ne saurait en aucun cas les remettre en cause du fait de leur forme électronique.

#### **18. Dispositions finales**

a) Les présentes CGU sont soumises au droit français.

b) Aucune action, quelle qu'en soit la forme, née des présentes ne peut être intentée par une Partie plus de douze mois après la

connaissance par cette Partie du fait générateur justifiant cette action

**c) EN CAS DE LITIGE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.**